



Collège Doctoral Européen Lille - Nord-Pas de Calais

LE COLLEGE DOCTORAL EUROPEEN LILLE NORD- PAS DE CALAIS

ETABLISSEMENT PILOTE : UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE – LILLE 1

Dans la « société de la connaissance » les docteurs sont à la confluence de la science et des sociétés, de l'académie et du monde, des valeurs humaines et des compétences professionnelles, des savoirs et du progrès économique et social. Un consensus international, européen et national s'est établi sur l'importance du « sujet doctoral ».

Les singularités du système français donnent à ces enjeux une acuité particulière. Le développement économique et social de notre pays exige que les docteurs, formés à et par la recherche, irriguent les sphères des pouvoirs au même titre que nos élites traditionnelles. Les établissements d'enseignement supérieur qui veulent durablement offrir des débouchés à leurs étudiants aux niveaux L et M doivent relever ce défi du Doctorat, qui conditionne leur attractivité, voire leur crédibilité. Pour affirmer leur vocation à la recherche, ces établissements sont confrontés au même enjeu, car les Docteurs d'aujourd'hui sont les laboratoires et les relais scientifiques de demain.

Face à ces défis, la recomposition du paysage doctoral régional vise à atteindre une taille critique pour chaque champ disciplinaire, et à conjuguer les efforts des laboratoires dans le cadre des politiques des établissements.

La région Nord-Pas-de-Calais rassemble au sein de 6 écoles doctorales thématiques inter-établissement quelques 3000 doctorants, dont 400 environ sortent diplômés chaque année¹. Le récent processus de restructuration des Ecoles doctorales et la création du CDE favorisent la réflexion collective et l'échange de bonnes pratiques autour de la qualité de l'accueil et du suivi du doctorant.

L'objectif d'ensemble du CDE est de construire une politique de site eurorégionale, en collaboration avec de grandes universités proches de l'Europe du Nord-Ouest, en matière de formation doctorale et d'incitation des jeunes chercheurs à l'innovation, et par là-même de créer un attracteur universitaire eurorégional, contributeur au tissu universitaire européen et participant au développement économique et social de la région.

Le CDE a pour objectif de mutualiser les actions européennes des 6 écoles doctorales régionales et de monter de nouvelles actions coordonnées afin d'assurer l'excellence de la formation des docteurs, leur promotion et leur mobilité à l'international, de développer la mobilité internationale des doctorants et l'attractivité internationale des ED.

¹SPI – Sciences pour l'ingénieur (800 doctorants dont 120 diplômés par an)

SESAM – Sciences économiques, sociales, de l'aménagement et du management (300 dont 30 diplômés par an)

SMRE – Science de la matière, du rayonnement et de l'environnement (300 dont 60 par an)

BIOLOGIE/SANTE - (350 dont 100 diplômés par an)

SJPG – Sciences juridiques, politiques, et de gestion (400 dont 30 diplômés par an)

SHS - Sciences humaines et sociales (700 dont 70 diplômés par an)

La gouvernance du CDE fait appel à un comité d'orientation, un directoire régional des écoles doctorales, une conférence régionale des directeurs des écoles doctorales.

➤ **Les innovations qui seront portées par le CDE**

Dans le cadre du volet inter-u des contrats quadriennaux 2006-2009 et du Contrat de Plan Etat Région, le Collège Doctoral Européen apparaît comme le moyen de réaliser les objectifs liés aux considérations ci-dessus : 6 axes sont soulignés.

- ✓ *Accroître la mobilité européenne des doctorants et l'attractivité internationale des écoles doctorales*
- ✓ *Edifier une Eurorégion des universités*
- ✓ *Accompagner la construction des infrastructures d'accueil et de mobilité des jeunes chercheurs*
- ✓ *Mutualiser et potentialiser les actions des 6 écoles doctorales thématiques et fonctionner en réseau régional*
- ✓ *Mettre en place des dispositifs innovants pour insérer les docteurs dans la Société et l'Entreprise*
- ✓ *Développer et valoriser le potentiel humain de la recherche*

➤ **Conclusion :**

La coordination et l'échange de bonnes pratiques des ED doit permettre aux universités du Nord de France d'accroître rapidement leur impact sur l'économie de la connaissance

- en améliorant la qualité du service rendu au doctorant et du même coup son employabilité
- en valorisant le capital de R&D que représentent les jeunes chercheurs qu'elles forment
- et en consolidant la collaboration entre le monde académique et le monde de l'entreprise au sens large.